

Le Président,

Vu le Code de l'Education ;
Vu les statuts de l'Université Polytechnique Hauts-de-France ;
Vu l'arrêté du 8 janvier 2026 nommant monsieur Laurent DUBAR Directeur du Laboratoire d'Automatique, de Mécanique et d'Informatique industrielles et Humaines (LAMIH), Unité Mixte de Recherche CNRS 8201 ;

Arrête

- Article 1** En l'absence des titulaires de la délégation prévue dans l'arrêté du 8 janvier 2026 sus visé, **Délégation de signature** est donnée à madame Gaëlle PETYT, responsable administrative et financière, à l'effet de signer dans le cadre de ses attributions et compétences la certification du service fait sur le centre de responsabilité budgétaire 915 LAMIH.
- Article 2** Les dispositions du présent arrêté prennent effet immédiatement. Elles prendront fin, au plus tard, en même temps que le mandat du Président, autorité délégante, ou de madame Gaëlle PETYT, autorité délégataire.
- Article 3** Le présent arrêté entre en vigueur immédiatement.
Il est affiché de façon permanente dans un lieu accessible à l'ensemble des personnels et des usagers et publié au recueil des actes réglementaires tenu par la Direction Générale.
- Article 4** Le Directeur Général des Services et l'Agent Comptable de l'Université Polytechnique Hauts-de-France sont chargés, chacun pour ce qui le concerne, de l'application du présent arrêté.

Fait à Valenciennes, le 1^{er} juillet 2026

Le Président
Professeur Abdelhakim ARTIBA

SPECIMEN signature Gaëlle PETYT

